



District de l'Hérault de Football
66 Esplanade de l'Égalité
ZAC PierresVives
BP 7250
34086 Montpellier Cedex 4

RAPPORT DU TRESORIER GENERAL HERVE GRAMMATICO

Exercice 2019-2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En vertu de l'article 11 du Règlement Intérieur du District de l'Hérault de Football, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les comptes de l'exercice 2019-2020.

A ce titre je vous rappelle que les membres du Comité de Direction se sont réunis le 29 septembre 2020 afin de procéder à l'examen du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de l'exercice tels qu'ils sont présentés dans les documents qui vous ont été adressés.

Je vous rappelle également qu'ils ont fait l'objet, conformément à l'article 18 de nos statuts, des diligences normales du Commissaire aux comptes désigné par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Novembre 2014.

Je limiterai en conséquence mes commentaires aux points essentiels ressortant :

* du bilan de l'exercice clos au 30 Juin 2020 dont le total est de 1.638.715,95 Euros

* du compte de résultat de l'exercice 2019-2020 qui présente un solde excédentaire de 691,38 Euros

L'exercice a une durée de DOUZE MOIS, recouvrant la période de 1er Juillet 2019 au 30 Juin 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases:

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre**
- **Indépendance des exercices**

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Conformément à l'avis du 17 Juillet 1985 du Conseil National de la Comptabilité, le Comité de Direction a procédé à la valorisation des contributions volontaires effectuée à titre gratuit, qui figure dans les annexes légales.



BILAN

En ce qui concerne le BILAN, j'aborderai tout d'abord les grandes lignes qui le caractérisent au travers de l'analyse respective de la situation active et passive.

POSTE DU BILAN-ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Le montant net s'établit comme suit : (cf. à l'annexe, le tableau des immobilisations et des amortissements de l'exercice.)

* EXERCICE 2018-2019	486.739,57 Euros
* EXERCICE 2019-2020	482.515,08 Euros

Cette baisse de 4.224,49 € s'explique entre autre par les investissements et les amortissements de l'exercice.

Les amortissements pour dépréciation, calculés comme les exercices précédents de façon linéaire s'élèvent à **11.574,09 Euros**. Ils correspondent à la dotation de l'exercice qui figure dans les charges du **COMPTE de RESULTAT**.

CREANCES

Les créances des Clubs d'un montant de **12.505,21 Euros**, dont **8.613,81 Euros** font l'objet d'une provision. Les créances entre organismes Fédéraux s'élèvent à la somme de **142.001,33 Euros**. Les créances auprès d'AG2R La Mondiale s'élèvent à **34.647,78 Euros** au titre des indemnités de fin de carrière.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 30 Juin 2020, notre portefeuille de valeurs mobilières de placement s'établissait à une valeur de **0 €**.

DISPONIBILITES

A la clôture de l'exercice, le total des disponibilités s'élève à **883.612,10 €**.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance, pour un montant **4.743,38 Euros**, concernent divers contrats d'assurance payables d'avance, des contrats d'abonnement (Daloz, antivirus,...), des charges auprès la médecine du travail.

POSTE DU BILAN-PASSIF

FONDS PROPRES

Montant des réserves et de la dotation légale :

* **EXERCICE 2018-2019** **1.190.700,59 Euros**

* **EXERCICE 2019-2020** **1.191.333,20 Euros**

L'écart positif de **632,61 Euros** correspond au bénéfice de l'exercice précédent que l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé d'affecter aux réserves lors de l'AG du 23 Novembre 2019.

L'excédent de l'exercice de 691,38 € est la résultante :

- **d'un premier résultat provisoire de l'exercice de 118.691,38 € au titre de l'exercice 2019-2020**
- **d'une décision du Comité de Direction d'affecter 118.000 € sur un fonds dédié 2020 pour projet associatif, à utiliser en totalité sur l'exercice 2020-2021.**

Cette enveloppe aura pour but :

- **de favoriser le développement du football dans l'Hérault avec une aide aux clubs sous forme de dotations**
- **de promouvoir la pratique de l'arbitrage dans l'Hérault (promotion, recrutement, fidélisation)**

Les **691,38 Euros** correspondent donc à l'excédent de l'exercice que l'Assemblée Générale Ordinaire aura, sur proposition du Comité de Direction, à affecter aux comptes:

* **Réserves** **691,38 Euros**

DETTES

Au 30 Juin 2020, les différentes dettes se décomposent comme suit :

* Les cautionnements reçus des Clubs pour un montant de **53.064 Euros en 2020** contre 107.878 Euros en 2019. Cette forte baisse est la conséquence d'une décision du Comité de Direction du 4 avril 2020 qui a décidé de diviser par 2 les droits de cautionnement afin d'aider les clubs face à la crise sanitaire.

* Les dettes fournisseurs et factures non parvenues à la clôture de l'exercice pour un montant de **57.684,91 Euros.**

* Les dettes fiscales et sociales d'un montant de **52.300,09 Euros.**

* Les autres dettes pour un montant de **10.625,00 Euros.**

* Les sommes dues à différents clubs **72.624,37 Euros.**

L'importante hausse des sommes dues à différents clubs s'explique par la restitution des cautionnements effectuée en fin de saison qui a permis d'aider significativement les clubs dans la



District de l'Hérault de Football
66 Esplanade de l'Égalité
ZAC PierresVives
BP 7250
34086 Montpellier Cedex 4

gestion de leur trésorerie et de leurs dettes vis-à-vis du District. Beaucoup de clubs ont d'ailleurs bénéficié d'un remboursement par chèque de leur solde.

COMPTES DE REGULARISATION

Les produits constatés d'avance correspondent aux subventions de l'exercice 2019-2020 comptabilisées avant la clôture du présent exercice. Ils s'élèvent à la somme de **6.000,00 Euros (subvention du Conseil Départemental pour l'année 2020)**.

COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat est tenu et arrêté selon les principes : créances acquises, dépenses engagées.

Les différents produits de l'exercice 2019-2020 forment un montant total de **744.958,91 Euros**.

* PRODUITS D'EXPLOITATION	732.215,08 Euros
* PRODUITS FINANCIERS	7.735,83 Euros
* PRODUITS EXCEPTIONNELS	5.008,00 Euros

Pour l'exercice précédent, les mêmes éléments s'élevaient à **987.060,30 Euros**.

La baisse significative des produits exceptionnels (142.004,86 Euros pour le précédent exercice) s'explique par la non-utilisation du fonds dédiés 2019 due à la crise Covid-19.

Avant imputation de 118.000 € en fonds dédié, les charges du présent exercice forment un total de **626.267,53 Euros**.

* CHARGES D'EXPLOITATION	595.600,53 Euros
* CHARGES FINANCIERES	0,00 Euros
* CHARGES EXCEPTIONNELLES	30.667,00 Euros

En ce qui concerne l'exercice précédent, les mêmes dépenses s'élevaient à **986.427,69 Euros dont 100.000 imputés au fonds dédiés 2018 et 40.000 imputés au fonds dédiés 2017**.

Pour information, les charges exceptionnelles concernent les créances irrécouvrables des clubs radiés pour 1.204 € ainsi que la participation du District au fonds de solidarité Covid-19 créé par la FFF pour 29.463 €.

Après imputation des 118.000 € sur le fonds dédié le total des charges s'élève à 744.267,53 € générant un écart positif de 691,38 Euros entre les produits et charges constitue le résultat de l'exercice.

Les contributions volontaires sont chiffrées à **16.023,36 Euros**.

Telles sont, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les informations principales qui ressortent de la lecture des comptes, que le Comité de Direction du District de l'Hérault de Football à l'honneur de soumettre à votre approbation.





District de l'Hérault de Football
66 Esplanade de l'Égalité
ZAC PierresVives
BP 7250
34086 Montpellier Cedex 4

Avant de clore ce rapport je voudrais remercier les Services administratifs du DISTRICT de l' HERAULT de FOOTBALL qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport.

Voilà donc terminé l'exposé de la situation financière du District de l'Hérault de Football.
Merci pour votre attention.



Téléphone : 04 67 15 94 40 – Télécopie : 04 67 15 94 59
Email : secretariat@herault.fff.fr
Site : <http://herault.fff.fr> – Siret 319 713 582 000 25 – Code APE 9312Z

